

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2012

2012 DASES 602G : Autorisation de répondre aux consultations et de signer des marchés publics en qualité de prestataire pour les activités du Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées. Approbation du tarif 2013 des prélèvements et des analyses du Laboratoire d'Etudes des Particules Inhalées.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui demande l'autorisation de répondre aux consultations et de signer des marchés en qualité de prestataire de service pour les activités du Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à répondre aux consultations et signer des marchés en qualité de prestataire de service pour les activités du Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées.

Article 2 : Autorisation est donnée à Monsieur le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, de signer toute décision concernant l'exécution de ces marchés.

Article 3 : Est approuvé la tarification 2013 des prélèvements et des analyses effectués par le Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées.

Article 4 : La recette en résultant sera constatée à la rubrique 424 – Nature 7588 du budget de fonctionnement du département de Paris

Article 5 : La tarification sera publiée au Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris.